

**Zeitschrift:** L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier  
**Herausgeber:** L'effort cinégraphique suisse  
**Band:** - (1931)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Le mot de la fin!

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## TRIBUNE LIBRE

### Le numérotage des places

On nous permettra certainement cette question aux directeurs de salles obscures :

*Pourrait-on, oui ou non, numéroter toutes les places d'un cinéma ?*

Il existe certainement des salles où tous les fauteuils sont numérotés et où le public n'a pas à se précipiter, à se battre même, à l'ouverture des portes pour retenir et garder quelques places.

Nous avons vu, à l'occasion de la présentation de quelques « talkies » de valeur, de véritables bagarres se dérouler au contrôle d'un grand cinéma de la Suisse romande, malgré que la direction ouvre la location dès 10 heures le matin. Avouons, toutefois, que l'on délivrait aussi bien un « poulet » qu'une « réservée ». A part l'utilité de décongestionner la caisse et de faciliter le travail de son préposé, cette location des places non numérotées n'a guère d'utilité. Le spectateur, en possession d'un billet, s'empresse à l'heure d'ouverture des portes d'où débordement du service de contrôle, et se fait le gardien d'une série de fauteuils pour ses parents, amis et connaissances, d'où contestations d'autres spectateurs venus après lui.

Il nous semble, et à la majeure partie du public, qu'un directeur doit faire tout ce qui est possible pour contenter sa clientèle. Est-il donc si compliqué et si coûteux de faire numéroter un parterre ? Les théâtres le sont bien.

Oui, nous savons. On arguera du prétexte qu'au moment où il a une

place numérotée, le spectateur s'en viendra à la dernière minute, dérangera dix à vingt personnes pour gagner son siège. Ou encore se permettra un retard de cinq à dix minutes et causera un trouble plus grand encore.

Mais combien il est facile d'y remédier, car il n'y a pas public plus docile que celui du cinéma.

On l'avertira qu'il ait à prendre possession de ses places assez tôt, qu'il ne sera toléré aucune arrivée tardive. Cela se fait couramment pour certains spectacles et concerts, où les portes sont fermées pendant l'exécution des numéros au programme. Et le public s'y fera très vite. Il s'est plié à bien d'autres mesures de discipline sociale qui semblent naturelles à l'heure actuelle.

Un voyageur, s'il veut prendre le train, est obligé d'être au perron d'embarquement à une heure fixée ; l'ouvrier, l'employé, pour son travail, doit s'y rendre à une certaine heure. Pourquoi ne pourrait-il pas en être de même pour le spectacle ?

Quitte encore, à faire une petite interruption entre les actualités et le film principal, pour rendre service à ceux qui, pour un cas spécial, se sont vus retardés.

Pour peu qu'un directeur fasse appel à la bonne volonté de son public, il obtiendra des résultats probants, c'est certain.

A l'heure actuelle, tout n'est qu'une question de discipline. Et, pour peu qu'on l'y aide, le public se rendra facilement aux raisons qu'on évoquera pour son bien-être et sa tranquillité.

Nous serions bien aise de connaître l'avis de MM. les directeurs.

Fils L.

### Monte-Carlo à Neubabelsberg

Dans un décor gigantesque qui est la reproduction fidèle des salles de jeu du Casino de Monte-Carlo, on tourne actuellement, sous la direction du réalisateur Hans Schwarz, quelques-unes des importantes scènes destinées au nouveau grand film parlant de la production Erich Pommer de la UFA « Bomben auf Monte-Carlo » (« Le Capitaine Craddock »). Près de 800 personnes, au nombre desquelles figurent les plus jolies et les plus élégantes femmes de Berlin, participeront à ces scènes. Les extérieurs de ce film ont été tournés à Monte-Carlo et sur la mer. Les rôles de vedette sont tenus par Hans Albers, Anna Sten et Heinz Rühmann dans la version allemande ; par Hans Albers, Sari Maritza et Charles Redgie dans la version anglaise. Horace Briggs, Thomas Weguelin, John Deverill et Helen Haye ont en outre été engagés comme interprètes pour la version anglaise. Le principal rôle de femme de la version française est tenu par Käthe von Nagy ; Jean Murat interprète le rôle du Capitaine Craddock. Les autres artistes français engagés pour la version française sont : Charles Redgie, Lucien Callamand, Paul Olivier, Rachel Deviry et Vony Myriame. Kurt Gerron joue le rôle du Directeur du Casino dans la version allemande. La musique de ce film est l'œuvre de Werner Richard Heymann. Le scénario a été rédigé par Hans Müller et Franz Schulz. Les opérateurs sont : Günther Rittau et Konstantin Tschet ; le directeur du son est Walter Tjaden. Les constructions sont réalisées par Erich Kettelhut.

### LE MOT DE LA FIN !

#### Il y a de l'eau dans le gaz...

M. Léopold Marchand avait été, l'an dernier, engagé par la Société cinématographique Paramount pour choisir les films à présenter au public ; parmi ceux-ci se trouva « Une Femme a menti », de M. Léopold Marchand lui-même.

Ce film fut projeté avec succès dans différents cinémas parisiens jusqu'au soir où l'auteur de « La Belle Amour » apprit que son texte n'avait pas été respecté et que des locutions argotiques, à son gré indésirables, avaient remplacé certaines locutions parfaitement correctes. C'est ainsi — et cela surtout indigna M. Léopold Marchand — qu'ayant fait dire à un artiste s'adressant à un jeune couple : « Alors quoi ! déjà finie la lune de miel ? » cette phrase avait été changée en : « Alors quoi... il y a déjà de l'eau dans le gaz ? »

Ce langage en honneur à la Villette déplut à M. Léopold Marchand, qui, jugeant que la transformation de son texte lui cause un préjudice moral, a assigné la société Paramount en cinq cent mille francs de dommages-intérêts.

L'affaire est au rôle de la première chambre du tribunal.



Le Mystère de la Chambre jaune, d'après le roman de G. Leroux, a battu le record des recettes cette année

„C'est un film Osso“